

Le 31 janvier dernier, SUD Solidaires, FSU et CGT appelaient les agents à faire grève pour, entre autres, la suppression du jour de carence dans les fonctions publiques.

Même si les autres organisations syndicales ne s'étaient pas jointes à cet appel, les manifestations ont fleuri un peu partout en France, et les manifestants ont été entendus !

En effet, **la journée de carence est abrogée**. Cette décision sera traduite par une disposition législative qui sera proposée dans le prochain projet de loi de finances présenté au Parlement.

« La mise en place de cette journée de carence était une mesure injuste, inutile et inefficace » selon la Ministre :

- « Injuste » car elle privait de toute rémunération dès le premier jour d'arrêt maladie 100% des agents publics alors que deux tiers des salariés du privé bénéficient d'une prise en charge des jours de carence grâce à leur convention de branche ou d'entreprise.
- « Inutile » car l'absentéisme dans la fonction publique n'est pas plus important que dans le secteur privé. Une étude de la DARES, sur une période antérieure à la mise en place de la journée de carence et publiée il y a quelques jours, en atteste, avec 3,9% d'absents pour raison de santé chez les fonctionnaires titulaires contre 3,7% chez les salariés en CDI.
- « Inefficace », enfin, car les effets de la journée de carence sur l'absentéisme n'ont pas été démontrés. Les données disponibles ne montrent pas un recul significatif des arrêts de courte durée entre 2011 et 2012. Soit les arrêts maladie sont restés stables, comme dans la fonction publique de l'Etat ou dans la fonction publique territoriale, soit, lorsqu'il y a eu baisse du nombre d'arrêts de courte durée, les employeurs ont observé un allongement de la durée moyenne des arrêts ou une hausse des accidents du travail.

Toutefois il reste encore des points à améliorer, au niveau national pour :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice (Gel depuis juillet 2010)
- Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois, et des créations partout où cela est nécessaire.

Ce n'est pas en « mutualisant » les moyens, en « optimisant » les services, en ne remplaçant pas les agents retraités ou futurs retraités, que nos conditions de travail, le développement de la fonction publique et des services publics seront améliorés !



A **Dunkerque et la commune associée de Mardyck, St-Pol/mer et Fort-Mardyck**, nous attendons encore le fameux « chantier social » dont l'administration nous parle depuis des mois :

- ✚ Depuis novembre 2011, les collectivités peuvent prendre en charge une partie de la mutuelle des agents. La liste des mutuelles pouvant être prises en compte son parues depuis le 31 août 2012
- ✚ Depuis la fusion-association des 3 communes, SUD demande la revalorisation de la participation de l'employeur sur les tickets restaurants à hauteur d'un euro/ticket. Même si Fort-Mardyck et St Pol ont vu une amélioration bien légitime sur ce point, il n'en reste pas moins que les agents de Dunkerque sont restés sur leur faim !

Alors, à quand la fusion des 3 communes (DK, St Pol/mer et Fort-Mardyck) ? A quand l'association des trois communes ? Aujourd'hui, pour les agents, nous n'y sommes pas encore !

Sud revendique le fait que tout projet soit immédiatement adapté aux 3 communes :

Par exemple : Les projets votés en CTP comme le dossier "Agents en situation de handicap" ou le dossier sur la discrimination. Il n'est pas concevable de faire tant de différences entre les agents dont le logo sur la fiche de paie est "Ville de Dunkerque"

Il est facile de nous répondre à chaque fois « cela fait partie du chantier social » ! Il est plus que temps que la collectivité nous fasse part de ses travaux car tous les agents attendent.

C'est urgent !